

Comité de Pilotage des sites Natura 2000

- **Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine**
FR 1100805
- **Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte**
FR 1110102

Année 2018



Comité de Pilotage des sites Natura 2000

- 1 - Généralités - Natura 2000
- 2 - Bilan 2018
- 3 - Perspectives 2019



Le réseau européen Natura 2000

- ◆ **Outil de la politique européenne de préservation de la biodiversité :**

- ▶ Création et maintien d'un réseau écologique européen cohérent
- ▶ **Obligation de résultat : maintenir ou rétablir en bon état de conservation les espèces et les habitats naturels** qui ont motivé la désignation des sites

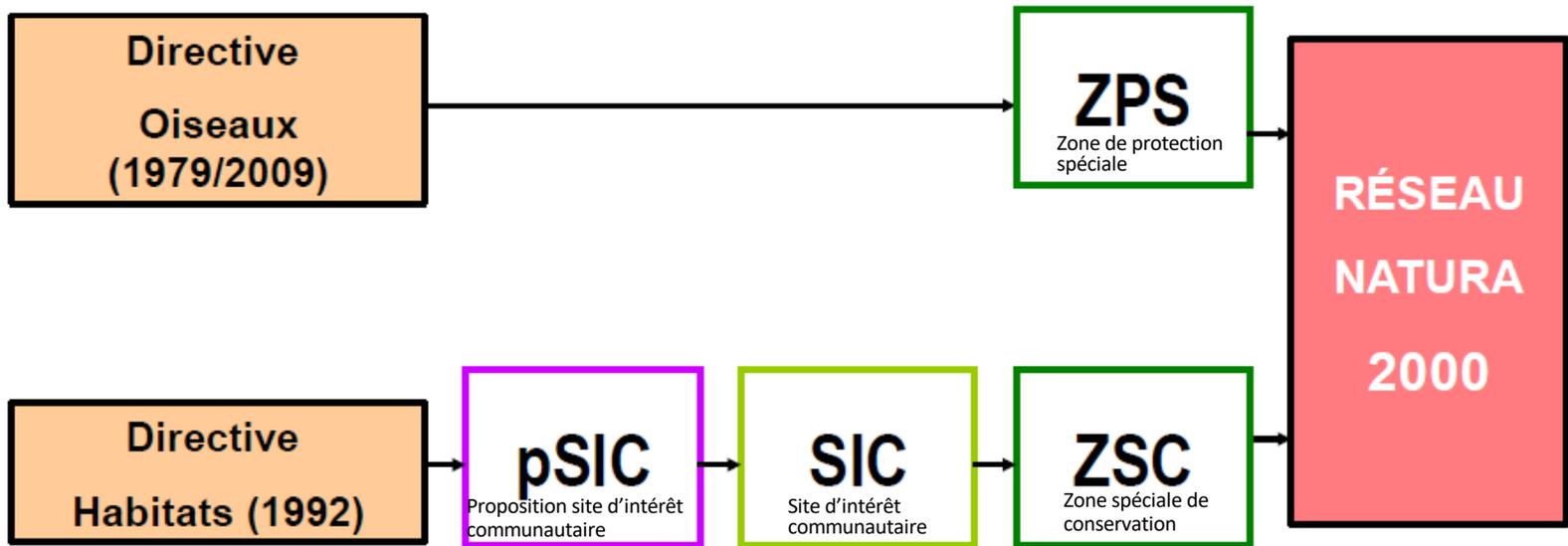
- ◆ **Régi par deux Directives Européennes :**

- ▶ 1979 (puis codifiée en 2009) : Directive 2009/147/CE relative à la conservation des oiseaux sauvages dite **Directive « Oiseaux »**
- ▶ 1992 : Directive 92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et la flore sauvage dite **Directive « Habitats, Faune, Flore »**

- ◆ **Espèces et habitats d'intérêt communautaire**

- ▶ Reconnus comme ayant une valeur écologique et patrimoniale à l'échelle européenne

La démarche Natura 2000



La démarche Natura 2000

- ◆ **Une transposition dans le droit français :**
 - ▶ Création des articles L.414-1 à L.414-7 et des articles R.414-1 à R.414-26 du code de l'environnement
- ◆ **Une circulaire de gestion :**
 - ▶ **Circulaire du 27 avril 2012** relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000 majoritairement terrestres
- ◆ La démarche du réseau Natura 2000 privilégie la **recherche collective d'une gestion équilibrée et durable des espaces**
 - ▶ Préservation de la diversité biologique et du patrimoine naturel
 - ▶ **les projets d'aménagements ou les activités humaines ne sont pas exclus dans les sites Natura 2000**, sous réserve qu'ils soient compatibles avec les objectifs de conservation des habitats et des espèces qui ont justifié la désignation des sites

Les principes de Natura 2000 en France

◆ Concertation : un comité de pilotage qui élabore et valide un Document d'Objectifs (DocOb)

- ▶ Le DocOb est le document de référence du site Natura 2000
- ▶ Établi dans le cadre d'une démarche participative pour la définition des objectifs de conservation et des mesures de gestion

◆ Contractualisation : des contrats & des chartes Natura 2000

- ▶ Ces mesures de gestion sont mises en œuvre sous forme de chartes et contrats cofinancés par l'Union européenne
- ▶ Une contractualisation proposée aux acteurs volontaires pour la restauration des milieux naturels ou des actions en faveur des espèces d'intérêt communautaire

◆ Prévention : l'évaluation des incidences Natura 2000

- ▶ Prévention face aux projets susceptibles d'avoir des incidences sur les espèces d'intérêt communautaire et les milieux naturels
- ▶ Une vigilance vis-à-vis des enjeux de conservation des sites et de l'intégrité de leur périmètre
- ▶ une optimisation des projets vis-à-vis des enjeux liés à Natura 2000

Chiffres clés

Le réseau Natura 2000 en Europe

27 758

sites Natura 2000

18,2 %

de la surface terrestre du territoire
de l'Union Européenne

59,75 %

des sites sont terrestres



5616

Zones de Protection Spéciales
pour les oiseaux (ZPS)



24 127

Zones Spéciales de Conservation
pour les habitats et les espèces (ZSC)



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

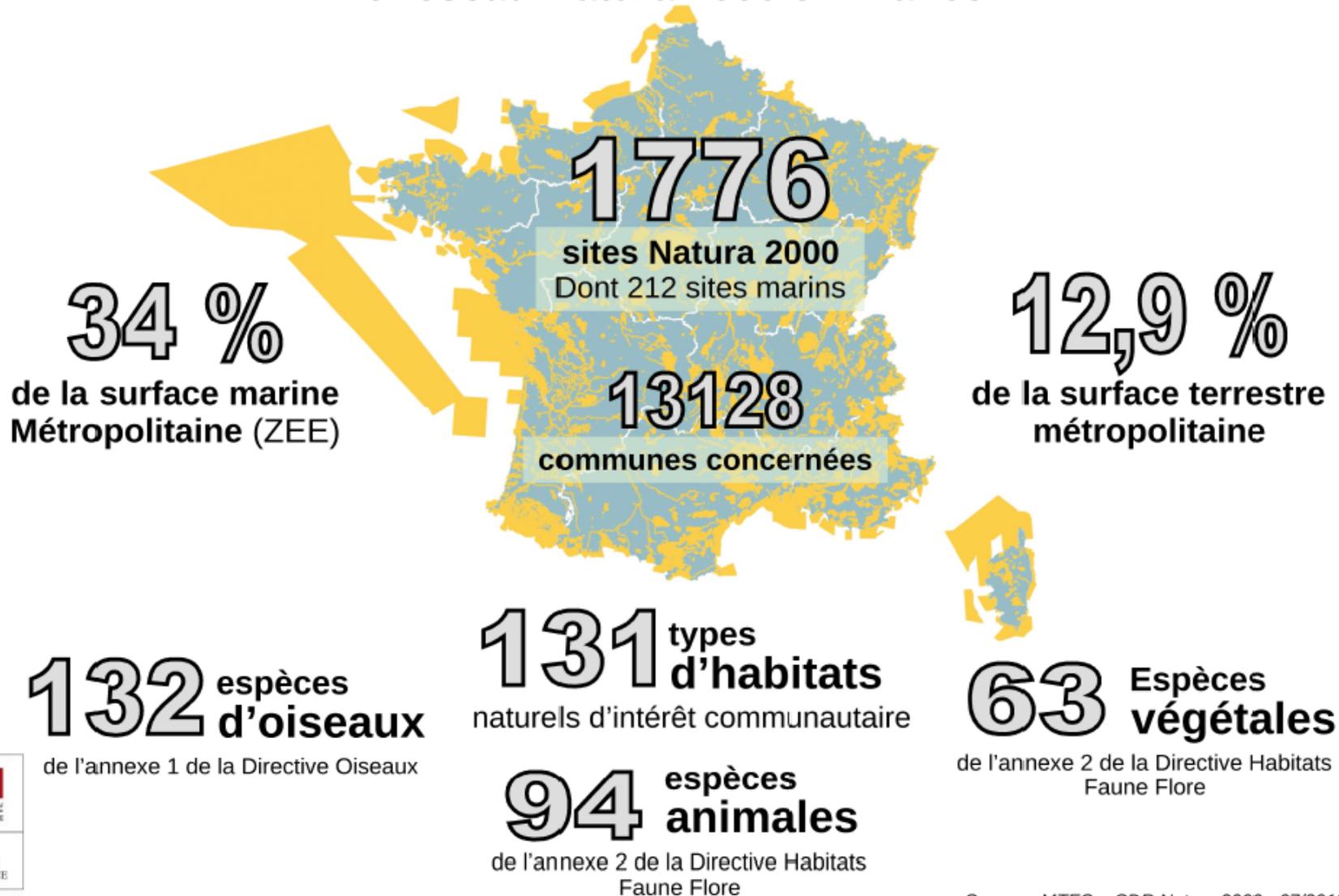
Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Environnement et de l'Énergie

Source : Natura 2000 Barometer – European Environment Agency - 03/2018

11 décembre 2018

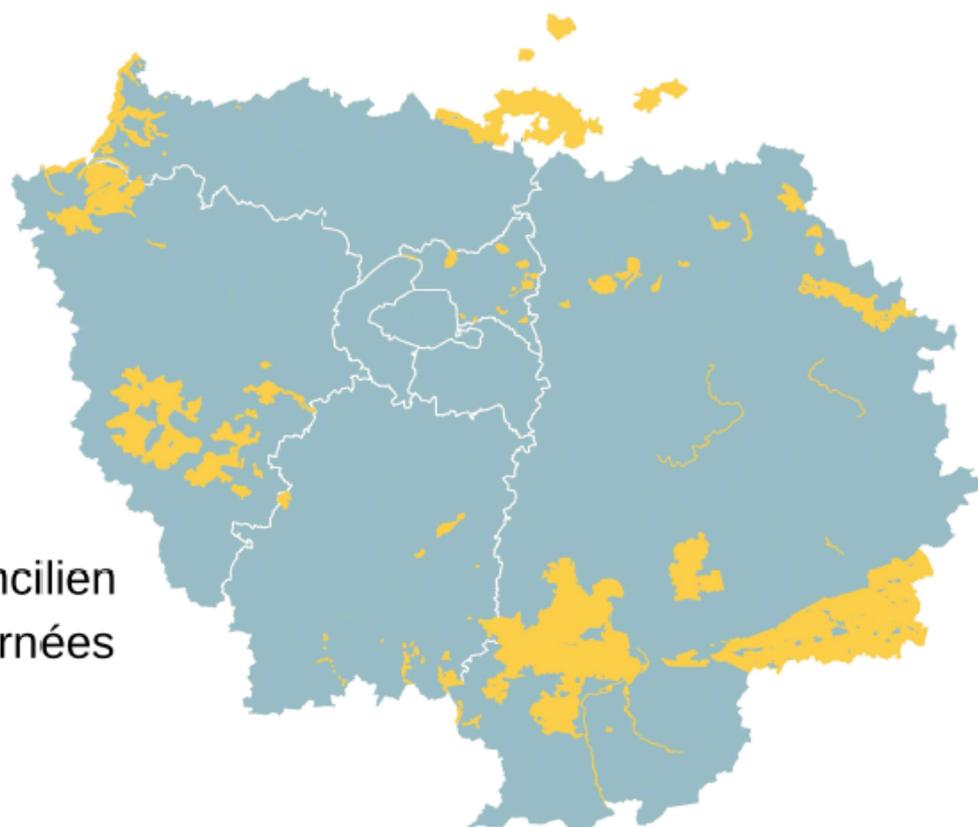
Chiffres clés

Le réseau Natura 2000 en France



Quelques chiffres

Le réseau Natura 2000 en Île-de-France



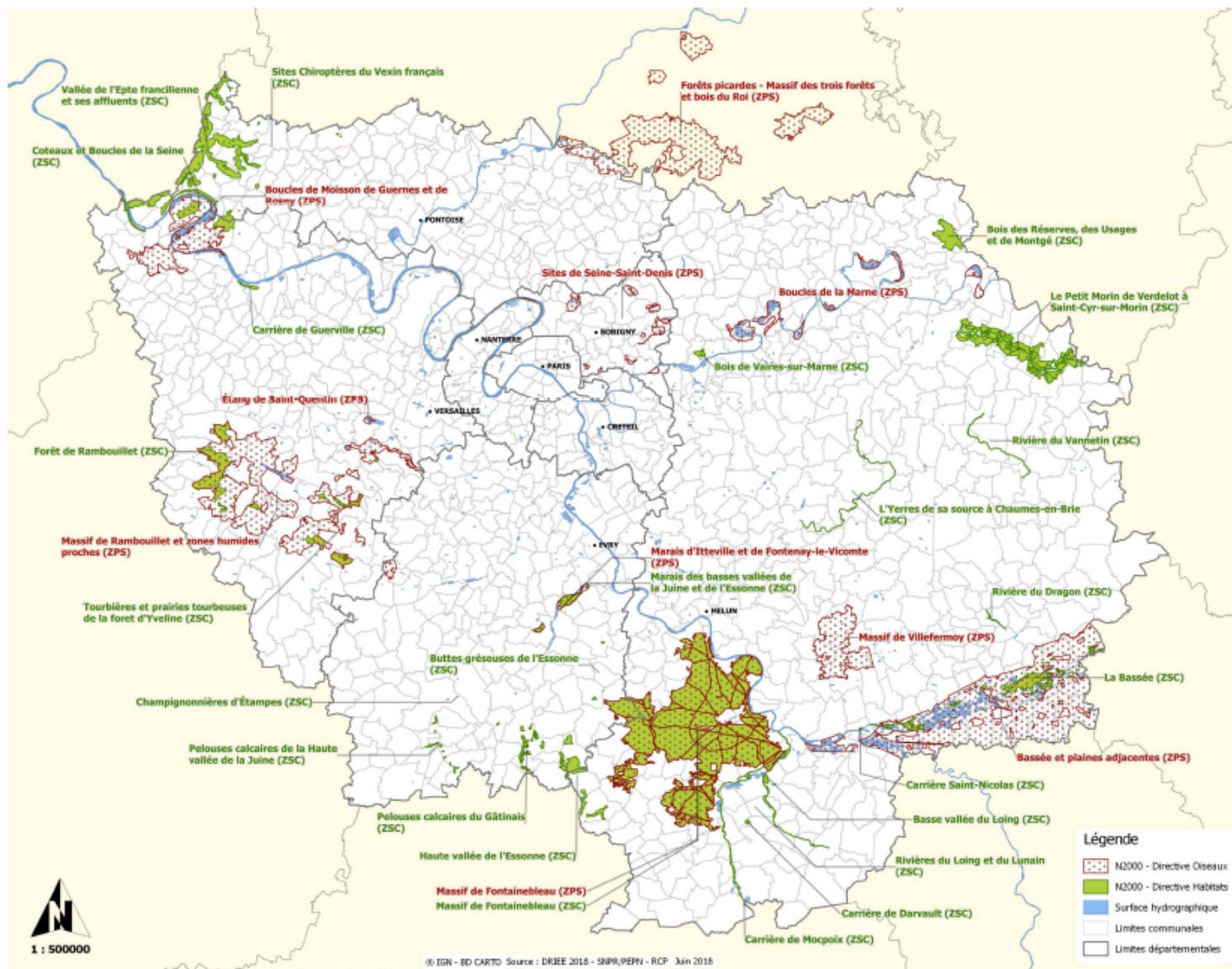
◆ 35 sites Natura 2000

- ▶ 25 ZSC et 10 ZPS
- ▶ 8,55 % du territoire francilien
- ▶ 315 communes concernées

◆ 10 sites dans l'Essonne

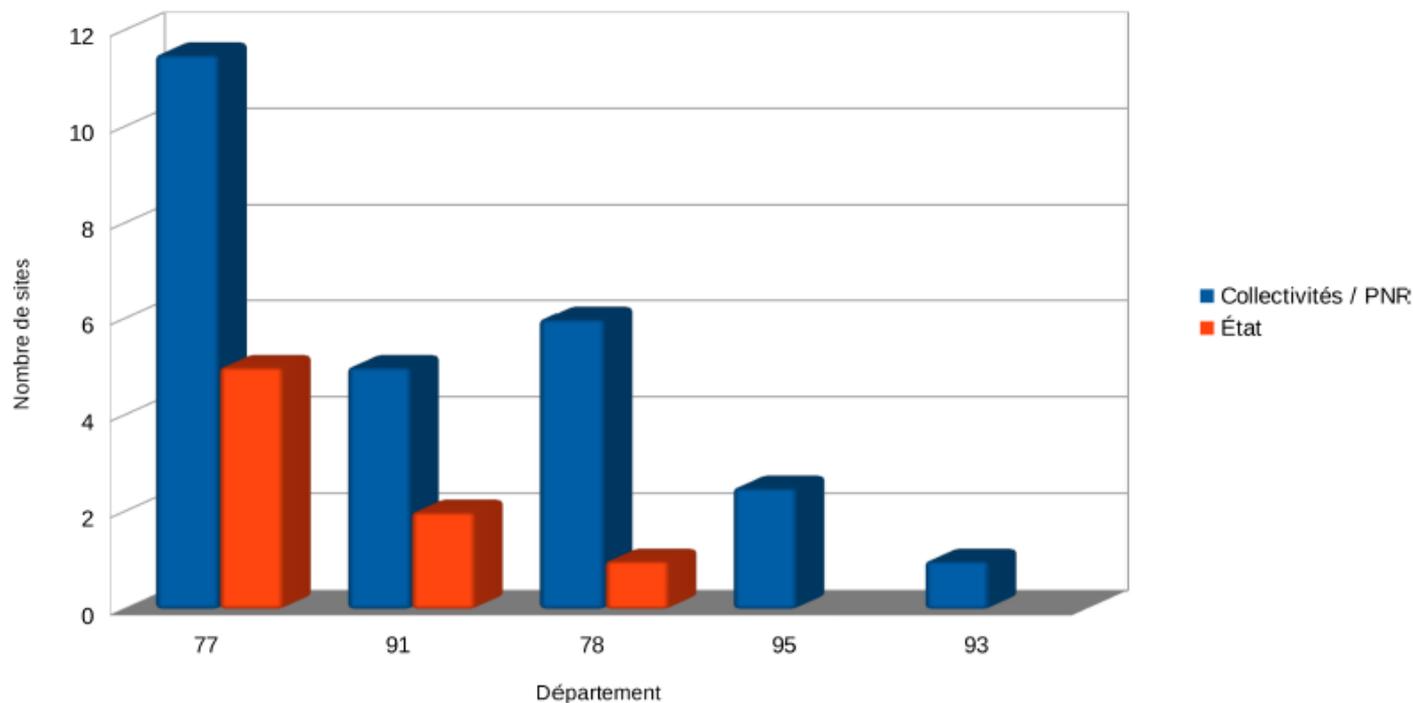
- ▶ dont 3 sont situés en majeure partie dans la Seine-et-Marne et les Yvelines

Le réseau Natura 2000 francilien



Quelques chiffres

Transfert du portage des sites Natura 2000 aux collectivités franciliennes



- ▶ **14 structures porteuses**
- ▶ **18 animateurs** Natura 2000
- ▶ **7 sites** État sans animateur
- ▶ **2 sites** portés par un fonds de concours (État)



Gestion Natura 2000

Quelques exemples



Restauration de la roselière au Marais de Larchant (77)

Gestion Natura 2000

Quelques exemples



Pâturage dans un site Natura 2000
« Pelouses calcaires de la Haute vallée de la Juine » (91)

Gestion Natura 2000

Quelques exemples



**Restauration d'une mare
« Massif de Fontainebleau » (77)**



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Environnement et de l'Énergie

Coordonnées

Sylvie FORTEAUX

Cheffe de projet pilotage et animation Natura 2000
Service Nature, Paysage, Ressources
Pôle espaces et patrimoine naturels

Romain CLÉMENT-PALLEC

Chargé d'études Natura 2000
Service Nature, Paysage, Ressources
Pôle espaces et patrimoine naturels

Boite fonctionnelle Natura 2000 DRIEE :
natura2000.dree@developpement-durable.gouv.fr



Structure porteuse, présidence et animation du COPIL

- **12 au 31 janvier 2018** : consultation par la Préfecture de l'Essonne des différentes collectivités territoriales concernées
=> Une seule candidature proposée : Conseil départemental de l'Essonne

- **15 février 2018** : nomination, par le COPIL restreint, du Département comme Président et structure porteuse des 4 sites Natura 2000 essonniers suivants :
 - Buttes gréseuses de l'Essonne – FR 1100806
 - Champignonnières d'Etampes – FR 1100805
 - Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte – FR 1110102
 - Marais des basses vallées de la Juine et de l'Essonne – FR 1100805

Programmation des COPILs

La structure animatrice doit réaliser chaque année un COPIL des différents sites.

➤ **décembre 2018**

- COPIL physique « Buttes gréseuses de l'Essonne + Champignonnières d'Essonne »
- COPIL courrier « Marais »

➤ **décembre 2019**

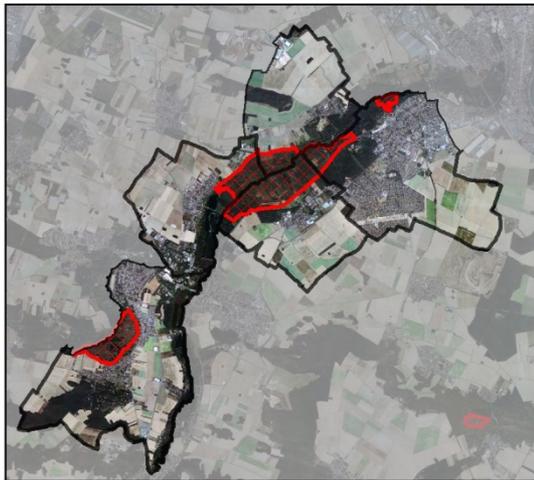
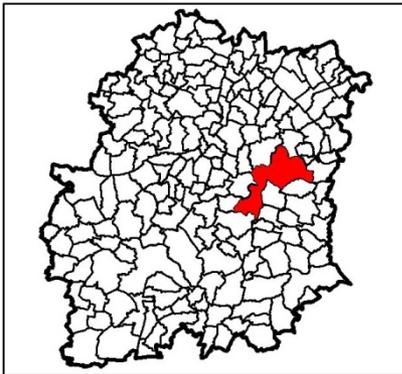
- COPIL courrier « Buttes gréseuses de l'Essonne + Champignonnières d'Essonne »
- COPIL physique « Marais »

- ...

- Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine - FR 1100805
- Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte - FR 1110102

Communes de Mennecy, Echarcon, Fontenay-le-Vicomte, Vert-le-Petit et Itteville

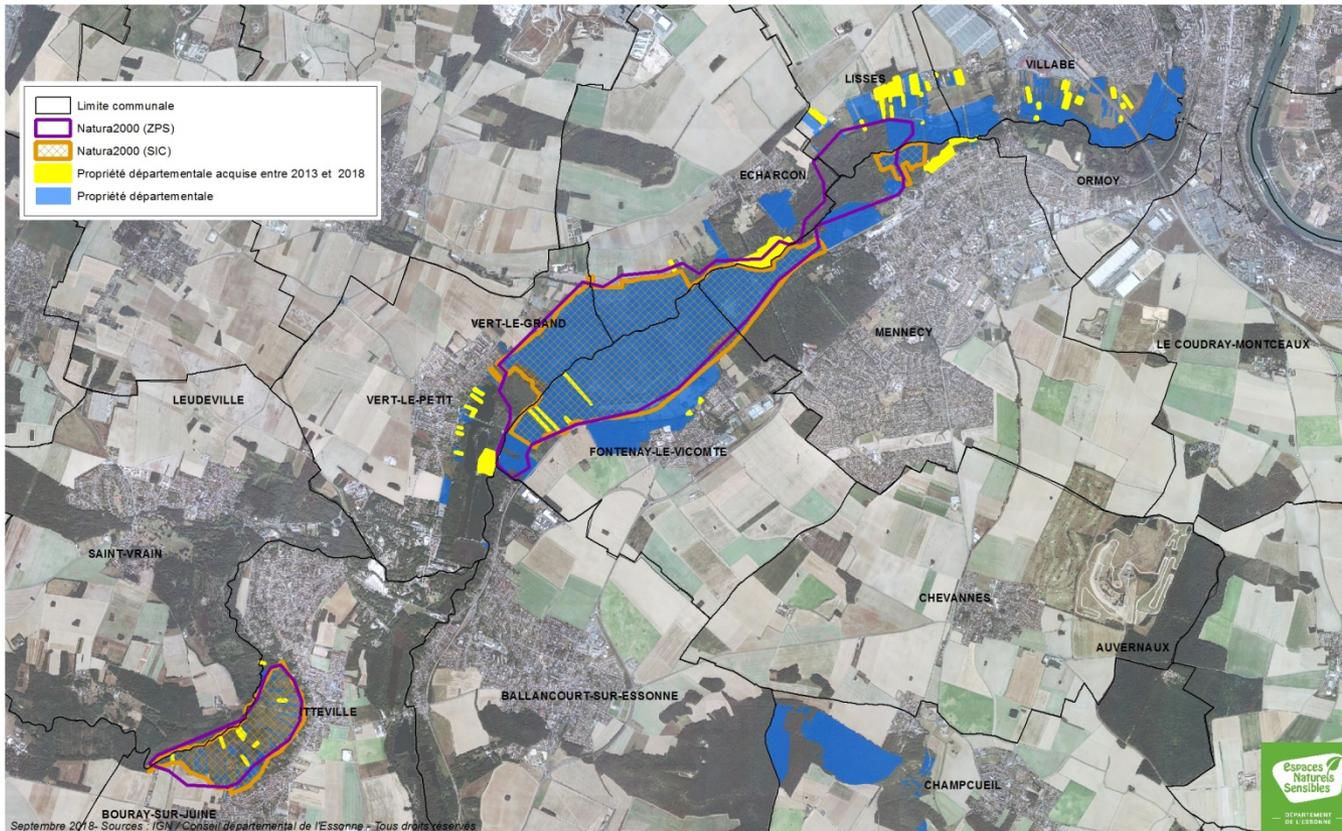
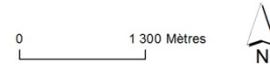
Localisation des Marais de la Basse Vallée de l'Essonne et de la Juine



- Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine - FR 1100805
- Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte - FR 1110102

MARAIS DE LA BASSE VALLEE DE L'ESSONNE

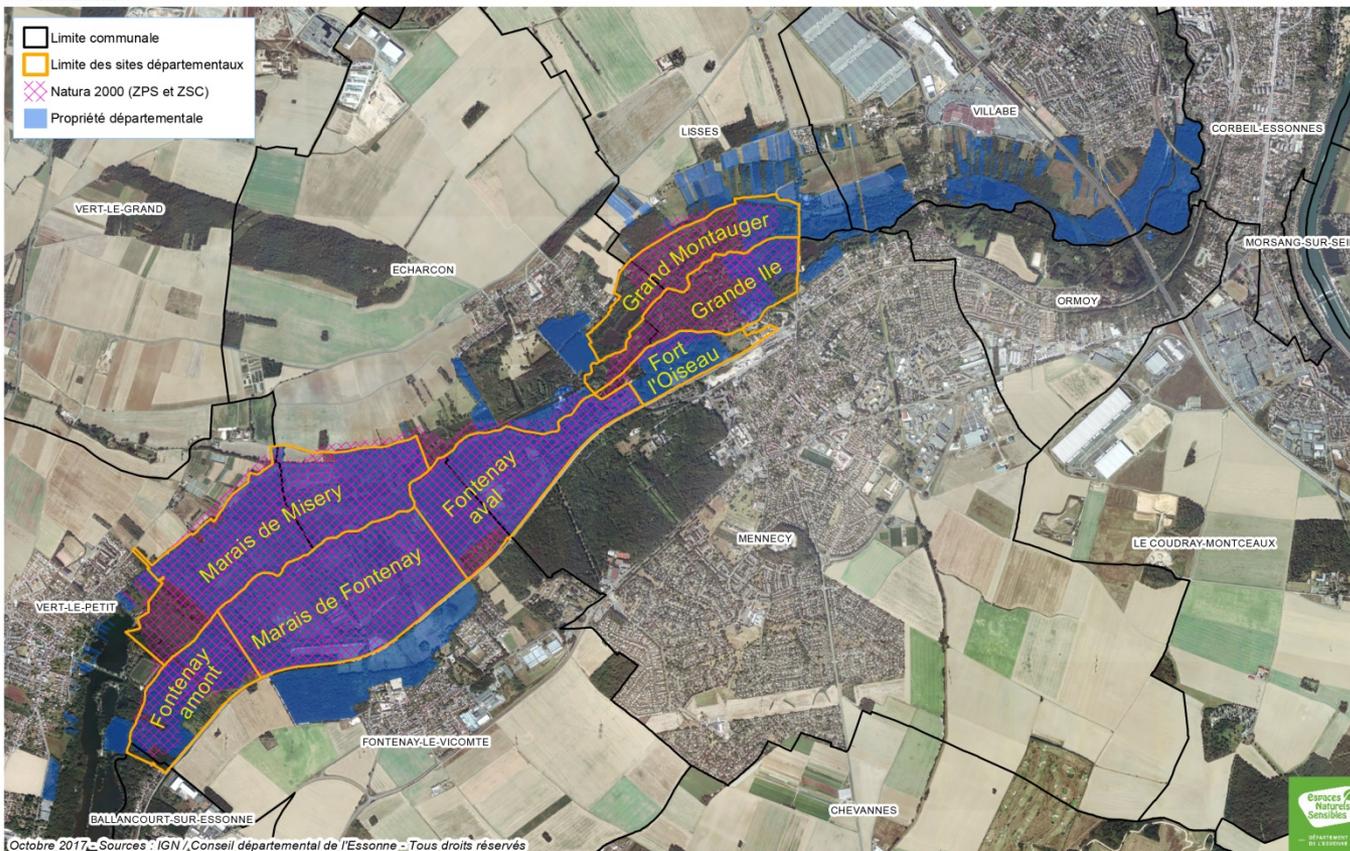
Propriétés départementales et Natura 2000



Zone N 2000 : 550 ha
dont **331 ha** détenus par
le Département

8,6 ha acquis par le
CD91 au titre des ENS
depuis 2013.

- Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine - FR 1100805
- Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte - FR 1110102



Octobre 2017 - Sources : IGN / Conseil départemental de l'Essonne - Tous droits réservés

- Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine - FR 1100805
- Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte - FR 1110102



Le Document d'objectifs réalisé en **2009** a permis de mettre en évidence la présence d'habitats et d'espèces remarquables au titre des directives Habitats et Oiseaux :

➤ **Zone spéciale de conservation (ZSC) :**

- les forêts alluviales résiduelles,
 - les marais calcaires à *Cladium mariscus*,
 - les mégaphorbiaies eutrophes,
 - les lacs eutrophes naturels,
 - les tourbières basses alcalines.
- 1 poisson : La Bouvière (*Rhodeus amarus*)
 - 1 amphibien : Le Triton crêté (*Triturus cristatus*)
 - 2 insectes: Le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*)
L'Ecaille chinée (*Callimorpha quadripunctaria*)



- Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine - FR 1100805
- Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte - FR 1110102

➤ **Zone de protection spéciale (ZPS) :**

- Butor étoilé,
- Blongios nain,
- Bondrée apivore,
- Milan noir,
- Busard des roseaux,
- Balbuzard pêcheur,
- Sterne pierregarin,
- Martin-pêcheur d'Europe,
- Pic noir



- Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine - FR 1100805
- Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte - FR 1110102

Suivis écologiques 2018

- Blongios nain : 1 couple reproducteur sur le marais de Misery. 4 juvéniles ont été observés.
- Balbuzard pêcheur : reproduction d'un couple sur le marais de Misery. 1 jeune a été bagué.



- Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine - FR 1100805
- Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte - FR 1110102

Suivis écologiques 2018

- Sterne pierregarin : **6** jeunes à l'envol ont été observés sur le radeau du marais de Fontenay-le-Vicomte.
- Milan noir : **2** couples reproducteurs sur le marais de Misery (au moins **1** jeune à l'envol).



- Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine - FR 1100805
- Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte - FR 1110102

Suivis écologiques

- Afin de limiter l'impact des sangliers sur certains milieux naturels et sur la reproduction d'oiseaux nicheurs (dans les roselières notamment), il a été mis en place une **régulation de la population de sangliers** (novembre-décembre) en partenariat avec la Fédération des chasseurs d'Ile-de-France (FICIF) :
- Marais de Misery : **13** sangliers prélevés
 - Marais de Fontenay-le-Vicomte : **17** sangliers prélevés
 - Marais de Fontenay-aval : **11** sangliers prélevés



- Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine - FR 1100805
- Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte - FR 1110102

Travaux écologiques

Réouverture de roselières, de radeaux à Fougères des marais (*Thelypteris palustris* et de cladiaies (zones à *Cladium mariscus*) sur les marais de Misery, Fontenay-le-Vicomte et Fontenay-aval: **3,5 ha**, pour un coût de **184 333 € TTC**.



- Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine - FR 1100805
- Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte - FR 1110102

Surveillances

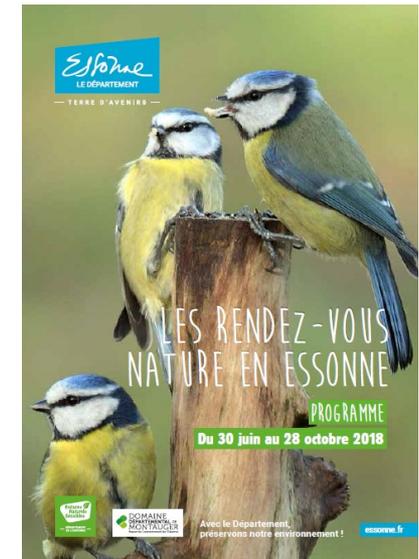


- **92 heures** réalisées par l'équipe des gardes-animateurs en 2018
- **1 opération « coups de poing »** le samedi 31 mars sur la basse vallée de l'Essonne avec la Gendarmerie du Poste à cheval de Saint-Chéron et la Fédération de pêche de l'Essonne.
- **1 Procès verbal** dressé lors de cette opération.

- Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine - FR 1100805
- Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte - FR 1110102

Animations

- **15** animations scolaires : **370** enfants
- **8** animations grand public : **106** personnes



- Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine - FR 1100805
- Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte - FR 1110102

Perspectives 2019 :

- **Poursuite de l'entretien** des zones ouvertes (roselières, radeaux à fougères, cladiaies,...)
- **Restauration** des équipements
- **Actualisation du Document d'objectifs (DOCOB)** : inventaires écologiques et rendu du document
- **Rédaction du plans des gestion** des marais de Misery, Fontenay-le-Vicomte et Fontenay-aval
- Reconduction « **d'opérations coup de poing** » avec la Fédération de pêche et la Gendarmerie pour lutter contre le braconnage pêche
- **Suivis** écologiques (faune + flore)
- **Animations** scolaires et grand public